

Représentants des parents

Représentants des parents d'élèves au LFA de Saarbruck: Madame Isabelle Rösler et Madame Karina Kornmann

Au Lycée de Sarrebruck, il n'existe pas un(e) représentant(e) des parents d'élèves et un(e) suppléant(e) comme c'est le cas dans d'autres lycées en Allemagne mais une représentation binationale composée d'un parent allemand et d'un parent français. Encore un point qui différencie notre lycée et enrichit la vie scolaire. Madame Seyler et moi-même avons été élues en septembre 2018 par les délégués de classes comme le préconise la loi sur la co-détermination scolaire et agissons en véritable tandem.

Dans le cadre de tâches variées et étendues, nous nous considérons comme :

- interlocutrices pour les parents, délégués de classe et professeurs quelles que soient leurs questions, suggestions ou critiques constructives
- le maillon de communication entre parents, professeurs et direction de l'école.

Nos tâches :

- Organisation de rencontres trimestrielles des délégués de classes
- Echange permanent d'informations avec la direction de l'école
- Défense des intérêts des parents auprès des autorités françaises et allemandes
- Défense de nos intérêts au Conseil d'établissement, et conférences pédagogiques thématiques
- Participation à l'amélioration permanente de l'image de marque de l'école aussi bien au niveau des relations publiques que via le site Internet
- Organisation et co-organisation des projets scolaires, par exemple sur le thème de la prévention ou séminaires pour les parents (« Einfach clever lernen »).

Vous pouvez le constater par vous-même : nous participons activement et constamment à la vie de l'école - même si cela n'est pas toujours visible pour tout le monde - et nous souhaitons avoir un impact positif sur la vie scolaire de nos enfants.

Myriam Best et Karina Kornmann

LA REPRESENTATION DES PARENTS : COMPOSITION ET TACHES

QUI FORME L'ASSEMBLEE REPRESENTATIVE DES PARENTS ET QUELLES SONT SES TACHES ?

Les **représentants des parents et leurs suppléants respectifs** de chaque classe sont **élus** pour **deux ans** et forment **l'assemblée des représentants des parents**. Ceux-ci **élisent en leur sein** les **deux représentants** des parents d'élèves **du lycée franco-allemand**. Ce **tandem** doit être composé d'un représentant de chaque pays partenaire.

Ce tandem représente les intérêts des parents dans leur ensemble vis-à-vis de la direction de l'école et du personnel enseignant, ainsi que du conseil d'établissement et du ministère de l'éducation.

Les représentants élus des parents se **réunissent une fois par trimestre** lors de **l'assemblée des représentants des parents**. Sous la direction du tandem élu de représentants des parents, l'assemblée aborde les questions internes et externes à l'école que les représentants des parents sont censés communiquer aux différentes classes.

QUELLE EST LA FONCTION DES REPRESENTANTS DES PARENTS AU SEIN DE L'ECOLE ?

Outre le tandem binational, **deux autres personnes** doivent être **élues** (un délégué et un suppléant) qui vont **représenter les intérêts du LFA auprès de l'assemblée des parents d'élèves au niveau du Land de la Sarre**. Ces fonctions sont actuellement cumulées par Mmes Seyler et Rösler.

Ces quatre personnes donnent des conseils sur des questions importantes pour les parents au niveau de l'école et lancent des activités parentales spécifiques. Les représentants des parents peuvent participer à la vie de l'école en...

... participant à l'organisation et à la mise en œuvre d'événements scolaires :

Il peut s'agir de l'organisation ou de la participation à diverses activités à l'école, telles que des journées portes ouvertes, la rencontre de nouveaux élèves et parents, des fêtes scolaires, la collaboration à des projets.

... donnant leur opinion sur ce qui se passe à l'école :

Lors de la réunion des représentants des parents, quatre représentants sont également élus au **Conseil d'établissement**, trois représentants à la **conférence générale** et les représentants respectifs aux **conférences pédagogiques thématiques** respectives. Les parents et les élèves sont représentés dans tous ces organes et sont autorisés à participer aux discussions et au processus décisionnel.

Quelles sont les tâches des différents comités ?

Le **Conseil d'établissement** est composé de quatre représentants en nombre égal des enseignants, des parents et des élèves sous la direction du directeur. Il statue sur les questions fondamentales de l'organisation scolaire (règlement intérieur, rythme scolaire, règlement des vacances du LFA, modification des horaires, surveillance des devoirs), sur les propositions d'aménagement de l'école ou sur les mesures de construction.

La **conférence générale** se réunit une fois par trimestre et traite de toutes les questions qui sont

d'une importance essentielle pour le travail du LFA, telles que les plans de travail et les méthodes d'enseignement, la mesure des performances, les investissements, l'exclusion des élèves.

Les **conférences pédagogiques** abordent les questions relatives au sujet respectif. Il s'agit, par exemple, de questions de didactique, de mesure des performances, d'acquisition de matériel d'enseignement et d'apprentissage, et de coordination des plans de travail.

Travaillez avec nous ! Le LFA a besoin de vous.

Comme toute école, le LFA dépend de parents actifs et engagés. Participez au travail des parents ! Que ce soit en tant que membre d'un de ses comités ou en tant que participant à des projets et activités spécifiques. Votre aide est toujours la bienvenue et souhaitée. Qu'il s'agisse de soutien lors de fêtes scolaires ou dans les groupes de travail pour le développement scolaire. Ou bien dans le cadre de l'association de soutien ALFA ou encore en tant que membre de l'ETUDE - association de soutien de l'école volontaire à temps plein.